

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE  
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2023-107

**A R R E T E**

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et suivants,

Vu la demande de la société Groupe AXHOM 816, rue du Château 59140 Dunkerque afin d'effectuer un déménagement au 2, avenue Leclerc à Wormhout,

**ARRETE :**

**ARTICLE 1** : Le stationnement sera interdit sur 3 emplacements situés le long du 2, rue de l'Eglise (voir plan ci-joint), et ce, **le lundi 22 mai 2023 de 7h à 18h.**

**Groupe AXHOM pourra stationner son véhicule le long du trottoir devant le numéro 2, Avenue Leclerc et laissera un passage pour les piétons et véhicules.**

**ARTICLE 2** : Une signalisation temporaire sera mise en place.

**ARTICLE 3** : La Gendarmerie est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 4** : Cet arrêté sera publié et adressé au demandeur et transmis à Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Wormhout.

Fait à WORMHOUT, le 09/05/2023

Le Maire,

Frédéric DEVOS



Acte rendu exécutoire par  
Publication et notification le 09/05/2023  
Le Maire,  
Frédéric DEVOS



Département :  
NORD

Commune :  
WORMHOUT

Section : AD  
Feuille : 000 AD 01

Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 09/05/2023  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC50  
©2022 Direction Générale des Finances  
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
PTGC de DUNKERQUE  
Service Départemental des Impôts  
Fonciers 37 RUE SAINT- MATTHIEU  
59140  
59140 DUNKERQUE  
tél. 03.28.22.67.29 -fax  
sdif.nord.ptgc@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

